Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20261012-CC_2026_211-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12/10/2026
Délibération n°38

L'an deux mille vingt-six, lundi douze à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le mardi six du mois d'octobre deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	62
Présents	57
Votants	60
Vote	
Pour	60
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil communautaire à l'exception de :
Fabienne GLET, Maire de Saint-Ganton, donne Pouvoir à Franck PICHOT, Richard HERVE, délégué de Guémené-Penfao, donne Pouvoir à Isabelle BARATHON, Yvonnick PERRIN, délégué de Sixt-sur-Aff, donne Pouvoir à Nathalie BERTY, Daniel BARRE, délégué de Bains-sur-Oust, Gaël PICHON, déléguée de Béganne, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, remplacé par son suppléant Régis CLAVIER

Secrétaire de séance : Françoise GRIGNAC

DECHETS – CONVENTION D'ECHANGE DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL AVEC NEOTOA POUR LA GESTION DE LA REDEVANCE INCITATIVE

Annexe : Convention d'échange de données avec NEOTOA

La présente délibération a pour objet d'approuver et autoriser l'échange de données à caractère personnel entre NEOTOA et REDON Agglomération dans le cadre de sa mission de service public et dans le respect de la Réglementation Générale sur la Protection des Données (RGPD).

Rapport de Monsieur Yoann LE FOL, Vice-président,

Néotoa est un office public de l'habitat de l'Ille-et-Vilaine et possède des logements locatifs sur tout le département.

Afin de mener à bien sa mission de service public et notamment :
- facturer l'accès aux services publics de prévention et de gestion des déchets ;
- améliorer l'efficience des services de la facturation en évitant les doublons et les mauvaises informations ;
- améliorer l'égalité de traitement des usagers et de lutter contre la fraude ;
- favoriser une meilleure planification des besoins en infrastructures et une meilleure organisation des services.

REDON Agglomération a besoin de certaines informations de la part de Néotoa à l'entrée et sortie des locataires concernés.

Dans ce cadre, les parties ont convenu de conclure une convention d'échange de données à caractère personnel afin d'encadrer la transmission de données personnelles.

VU le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD) ;

VU la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

VU le projet de convention d'échange de données entre NEOTOA et REDON Agglomération ;

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20261012-CC_2026_211-DE

CONSIDERANT que dans le cadre de l'exercice de ses missions de service public, REDON Agglomération est amenée à recevoir de la part de l'office public de l'habitat Néotoa des données à caractère personnel relative à une personne physique identifiée ou identifiable [Nom, prénoms des occupants, adresse postale, date d'entrée ou sortie dans le logement, le nombre d'occupants] ;

CONSIDERANT que les données à caractère personnel, des usagers du territoires de REDON agglomération qui bénéficient du service public de prévention et de gestion des déchets, sont stockées et regroupées dans un logiciel appelé Ecocito de la société TRADIM ;

CONSIDERANT la nécessité pour REDON Agglomération de disposer de données fiables pour la gestion et la facturation de la Redevance Incitative ;

CONSIDERANT l'intérêt de favoriser une meilleure planification des besoins en infrastructures et une meilleure organisation des services ;

CONSIDERANT l'intérêt d'améliorer l'égalité de traitement des usagers et de lutter contre la fraude ;

CONSIDERANT l'intérêt d'améliorer l'efficience des services de la collectivité en évitant les doublons et les mauvaises informations ;

CONSIDERANT l'intérêt de formaliser les modalités de transmission des données entre les parties ;

CONSIDERANT la nécessité de garantir la conformité des traitements au regard de la réglementation sur la protection des données personnelles ;

CONSIDERANT que la convention proposée court à dater de sa signature et est reconductible annuellement par tacite reconduction.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **d'autoriser l'échange de données à caractère personnel à conclure entre l'office public de l'habitat NEOTOA et REDON Agglomération ;**
- **d'approuver la convention d'échange de données à caractère personnel à conclure entre l'office public de l'habitat NEOTOA et REDON Agglomération, telle qu'annexée à la présente délibération ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à son exécution.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 60 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 12/10/2026

La Secrétaire de séance,
Françoise GRIGNAC

Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34